

# **PRÉAVIS N° 2022/82**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Crédits supplémentaires 2<sup>e</sup> série au budget 2022**

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 900'000.- au budget 2022, compensés à hauteur de CHF 760'100.-, soit un montant net de CHF 139'900.-

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **I. Introduction**

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service de la culture : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire afin de pallier une absence pour congé sans solde ainsi que des absences maladie ;
- Services des Sports, manifestations et maintenance : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel d'auxiliaire pour faire face à des absences maladie et un congé sans solde ;
- Services industriels : deux dépassements entièrement compensés, le premier lié à des travaux privés sur le site d'un client et l'autre dû à l'engagement de personnel temporaire pour pallier une absence maladie longue durée dans l'unité de conformité et de comptage ;
- Service des ressources humaines : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire pour pallier des absences maladie et un congé maternité ainsi qu'un dépassement partiellement compensé lié principalement au versement d'une indemnité de départ ;
- Service de l'environnement : trois dépassements, dont deux entièrement compensés. Le premier concerne l'achat de matériel arrivant en fin de vie (motofaucheuse, broyeur, batteries), le second, l'engagement de personnel auxiliaire afin de pallier des absences maladie et accident au sein du service. Le troisième dépassement, partiellement compensé, concerne l'entretien du domaine public (opération Phébus 2, achat d'arbres).

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence de la Municipalité et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure des comptes de l'exercice 2022.

## **2. Justification des crédits supplémentaires**

### **2.1 Service de la culture**

#### **Personnel auxiliaire**

Le Service de la culture a fait appel à du personnel auxiliaire afin de pallier un congé sans solde d'un mois accordé par la Municipalité et des absences maladie. Le service craint également d'autres absences jusqu'à la fin de l'année en raison des maladies saisonnières et des cas COVID qui reprennent. Le montant du dépassement se monte à CHF 50'000, partiellement compensé par des remboursements de l'assurance perte de gain et des non-dépenses sur la ligne personnel fixe.

<b>Compte</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Dépenses attendues au 31.12.2022</b>	<b>Dépassement</b>	<b>Compensation</b>	<b>Dépassement net</b>
157.3012.00	98'576.-	148'576.-	50'000.-	27'100.-	22'900.-

## 2.2 Service des sports, manifestations et maintenances

### Personnel auxiliaire

Le Service des sports, manifestations et maintenance a fait appel à du personnel auxiliaire suite à des absences maladie (dont une longue durée) ainsi qu'à une absence en raison d'un accident. Le dépassement est estimé à CHF 100'000.- et est entièrement compensé par des remboursements de l'assurance perte de gain.

Compte	Budget 2022	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
340.3012.00	0.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-	0.-

## 2.3 Services industriels

### Achats matériel pour ventes à particuliers

Les Services industriels ont entrepris des travaux privés sur le site d'un client. Aucun dépassement n'est à prévoir, les travaux étant entièrement refacturés au client.

Compte	Budget 2022	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
810.3135.00	80'000.-	350'000.-	270'000.-	270'000.-	0.-

### Personnel temporaire

Les Services industriels ont fait appel à du personnel temporaire afin de pallier une absence maladie longue durée dans l'unité de conformité et comptage. Le dépassement se monte à CHF 79'000.- et est entièrement compensé par des remboursements de l'assurance perte de gain.

Compte	Budget 2022	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
820.3080.00	0.-	79'000.-	79'000.-	79'000.-	0.-

## 2.4 Services des ressources humaines

### Personnel fixe

Le Service des ressources humaines a annoncé un dépassement de CHF 80'000.- sur le compte n° 130.3011.00. Ce dépassement peut être partiellement compensé par des remboursements de l'assurances perte de gain.

Compte	Budget 2022	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
130.3011.00	962'696.-	1'042'696.-	80'000.-	12'000.-	68'000.-

### Personnel auxiliaire

Le service a fait appel à du personnel auxiliaire afin de pallier des absences maladie et un congé maternité. Le dépassement se monte à CHF 98'000.- et est entièrement compensé par des remboursements de l'assurance perte de gain.

Compte	Budget 2022	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
130.3012.00	14'322.-	112'322.-	98'000.-	98'000.-	0.-

## 2.5 Services de l'environnement

### Achats machines, matériel

En raison de fin de vie du matériel et pour des raisons de sécurité au travail, le Service de l'environnement a procédé au remplacement d'une motofaucheuse, d'un broyeur et de batteries pour souffleuses. Le dépassement de CHF 80'000.- est entièrement compensé par des non-dépenses dans des comptes de nature 3145 « entretien » dans d'autres chapitres du service.

Compte	Budget 2022	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
440.3114.00	26'000.-	106'000.-	80'000.-	80'000.-	0.-

### Entretien surfaces domaine public

Le bilan général de l'opération Phébus déployé d'avril à fin 2021 s'étant avéré positif, la Municipalité a invité tous les services à mener de nouvelles réflexions autour du projet Phébus 2 qui s'est concrétisé dès le printemps 2022. Pour le Service de l'environnement, le service de piquet des sites, assuré par une société locale pour garantir le nettoyage sur appel des débordements sur le domaine public, a engendré des frais à hauteur de CHF 49'000.-, non compensés.

De plus, face au réchauffement climatique, le service a acheté des arbres pour un montant de CHF 30'000.-. Ce dépassement est entièrement compensé par des non-dépenses dans d'autres comptes du Service de l'environnement.

Compte	Budget 2022	Préavis 2022/39 <sup>1</sup>	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
440.3145.03	160'500.-	32'000.-	271'500.-	79'000.-	30'000.-	49'000.-

<sup>1</sup>Préavis N° 2022/39 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien ... »

### Personnel auxiliaire

Le service a fait appel à du personnel auxiliaire afin de pallier des absences maladie et accident au sein du service. Le dépassement se monte à CHF 64'000.- et est entièrement compensé par des remboursements de l'assurance perte de gain.

Compte	Budget 2022	Dépenses attendues au 31.12.2022	Dépassement	Compensation	Dépassement net
440.3012.00	12'500.-	76'500.-	64'000.-	64'000.-	0.-

## 3. Incidences financières

Le montant total des crédits supplémentaires au budget 2022 se monte à CHF 900'000.-, compensé à hauteur de CHF 760'100.-, soit un montant net de CHF 139'900.-.

Il convient de préciser que les projections ont été estimées jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2022.

## 4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 2022/82 concernant les crédits supplémentaires - 2<sup>e</sup> série au budget 2022,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'octroyer au Service de la culture un crédit supplémentaire de CHF 50'000.-, partiellement compensé comme suit :

Compte N° 157.3012.00 – <i>Musées : ressources transversales - Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	50'000.-
--	-----	----------

*Compensé par :*

Compte N° 155.3011.00 – <i>Musée du Léman : Traitements</i>	CHF	-4'600.-
---	-----	----------

Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-22'500.-
--	-----	-----------

<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>22'900.-</b>
------------------------------	------------	-----------------

2. d'octroyer au Service des sports, manifestations et maintenance un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- entièrement compensé comme suit :

Compte N° 340.3012.00 – <i>Maintenance : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	100'000.-
--	-----	-----------

*Compensé par :*

Compte N° 340.4361.00 – <i>Maintenance : Remboursement de traitements</i>	CHF	-29'000.-
---	-----	-----------

Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-71'000.-
--	-----	-----------

<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
------------------------------	------------	------------

3. d'octroyer aux Services industriels deux crédits supplémentaires de CHF 270'000.- et CHF 79'000.- respectivement, entièrement compensés comme suit :

Compte N° 810.3135.00 – <i>Service des eaux : Achats matériel pour ventes à particuliers</i>	CHF	270'000.-
--	-----	-----------

*Compensé par :*

Compte N° 810.4356.01 – <i>Service des eaux : Ventes marchandises à particuliers</i>	CHF	-270'000.-
--	-----	------------

<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
------------------------------	------------	------------

**NYON · PRÉAVIS N° 2022/82 AU CONSEIL COMMUNAL**

Compte N° 820.3080.00 – <i>Coûts d'exploitation du réseau : Personnel temporaire</i>	CHF	79'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-79'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
4. d'octroyer au Service des ressources humaines deux crédits supplémentaires de respectivement CHF 80'000.- et CHF 98'000.- partiellement compensés comme suit :		
Compte N° 130.3011.00 – <i>Service du personnel : Traitement</i>	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursements traitements</i>	CHF	-12'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>68'000.-</b>
Compte N° 130.3012.00 – <i>Service du personnel : Salaires personnel auxiliaire</i>		
	CHF	98'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-98'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
5. d'octroyer au Service de l'environnement trois crédits supplémentaires de respectivement CHF 80'000.-, CHF 79'000.- et 64'000.- partiellement compensés comme suit :		
Compte N° 440.3114.00 – <i>Service de l'environnement : Achats machines, matériel</i>	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 171.3145.00 – <i>Piscine de Colovray : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-20'000.-
Compte N° 175.3145.00 – <i>Stade de Marens : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-15'000.-
Compte N° 341.3145.00 – <i>Bâtiments scolaires primaires : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-20'000.-
Compte N° 440.3145.02 – <i>Service de l'environnement : Entretien installations existantes</i>	CHF	-25'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>
Compte N° 440.3145.03 – <i>Service de l'environnement : Entretien surfaces domaine public</i>		
	CHF	79'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 174.3145.00 – <i>Centre sportif le Rocher : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-3'000.-
Compte N° 355.3145.00 – <i>Bâtiments patrimoine financier : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-12'000.-
Compte N° 430.3145.00 – <i>Réseau routier : Entretien aménagements extérieurs</i>	CHF	-11'000.-

## NYON · PRÉAVIS N° 2022/82 AU CONSEIL COMMUNAL

Compte N° 440.3145.05 – <i>Service de l'environnement : Créations et restaurations</i>	CHF	-2'000.-
Compte N° 650.3145.00 – <i>Service du feu : Entretien travaux Espaces Verts</i>	CHF	-2'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>49'000.-</b>
Compte N° 440.3012.00 – <i>Service de l'environnement : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	64'000.-
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-22'000.-
Compte N° 440.4361.00 – <i>Service de l'environnement : Remboursement de traitements</i>	CHF	-42'000.-
<b>Effet "net" du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire adj. a.i. :

Daniel Rossellat

Thomas Deboffe